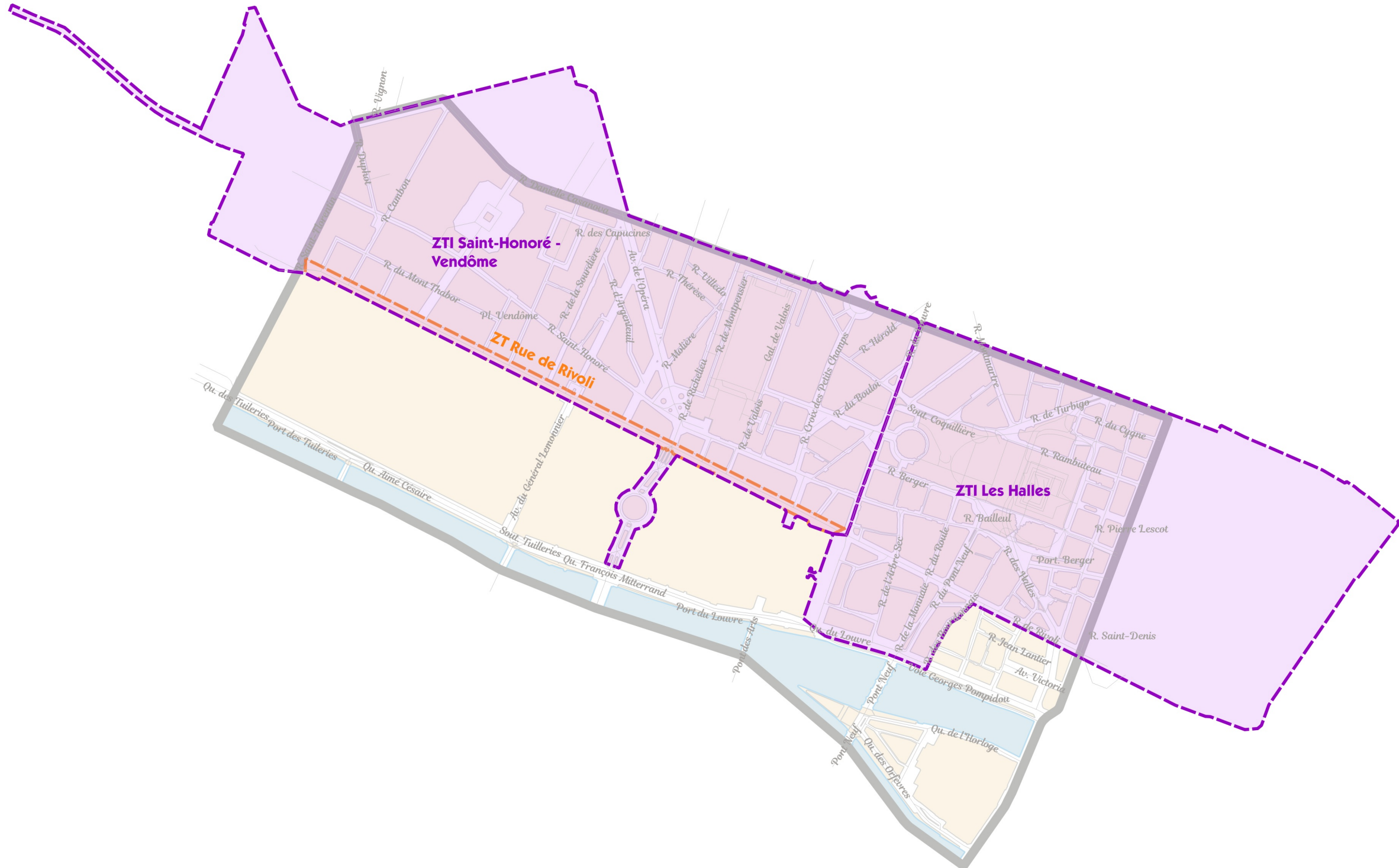
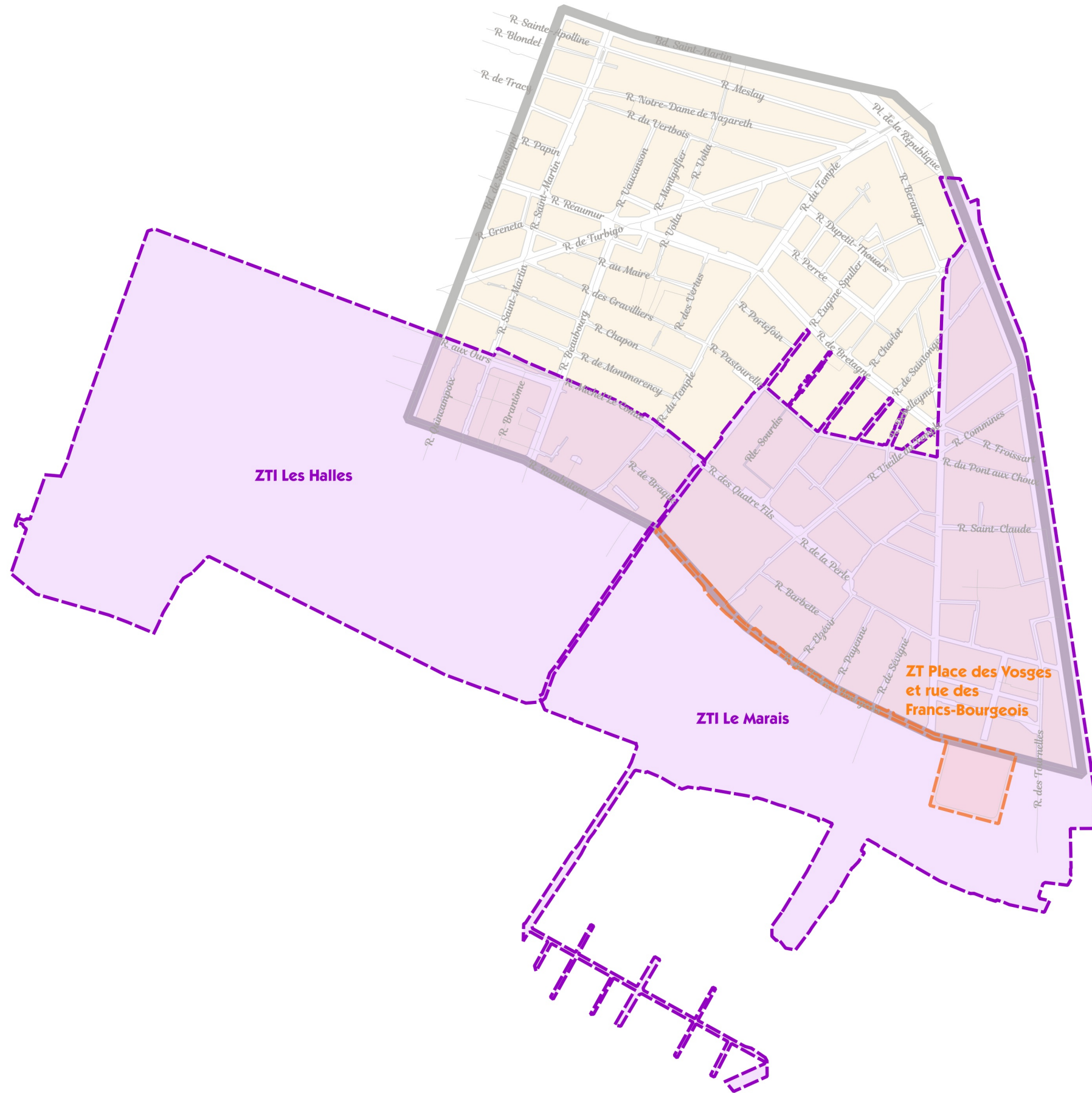


1er arrondissement



-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).

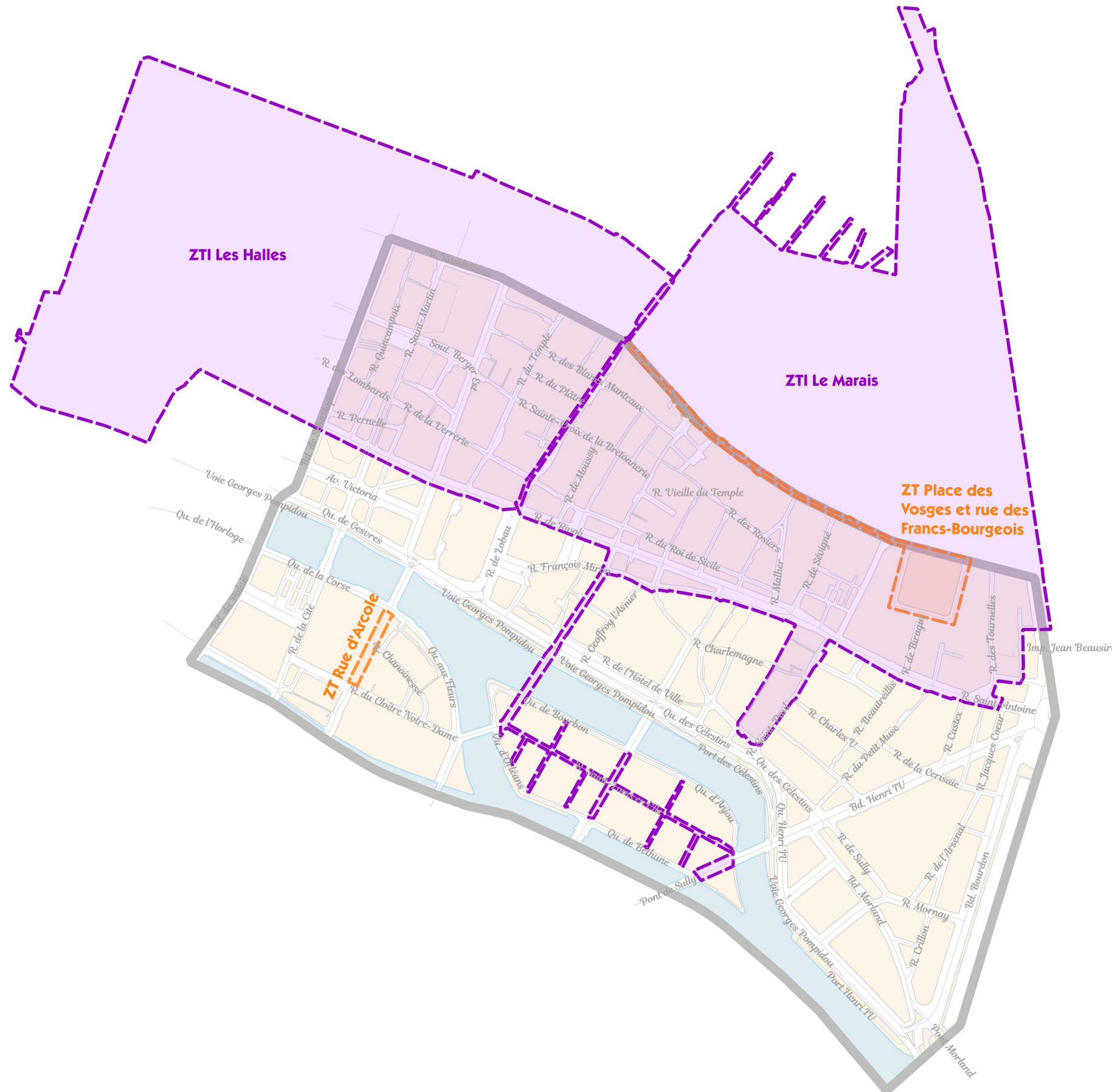


-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS

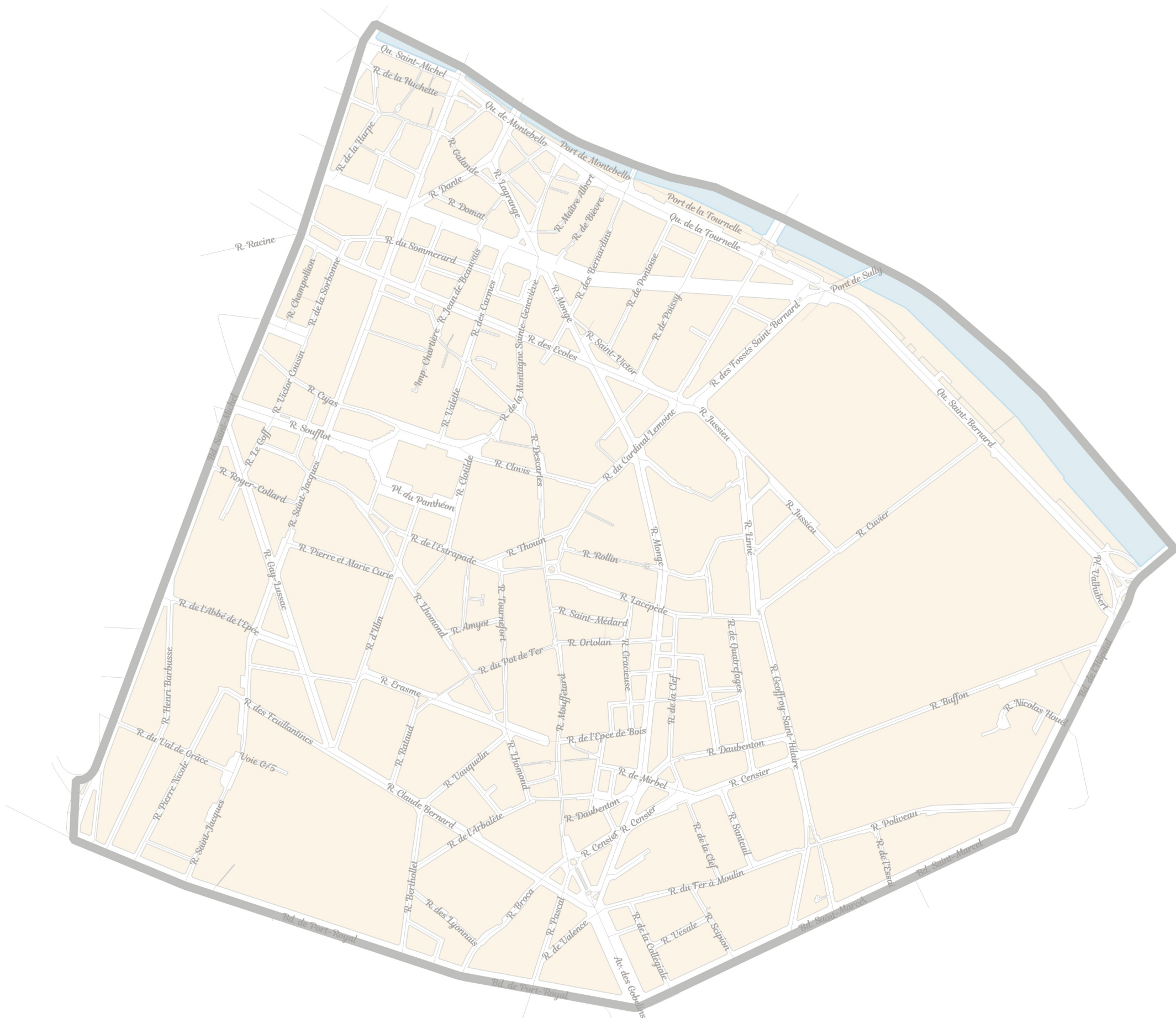


-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS



-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

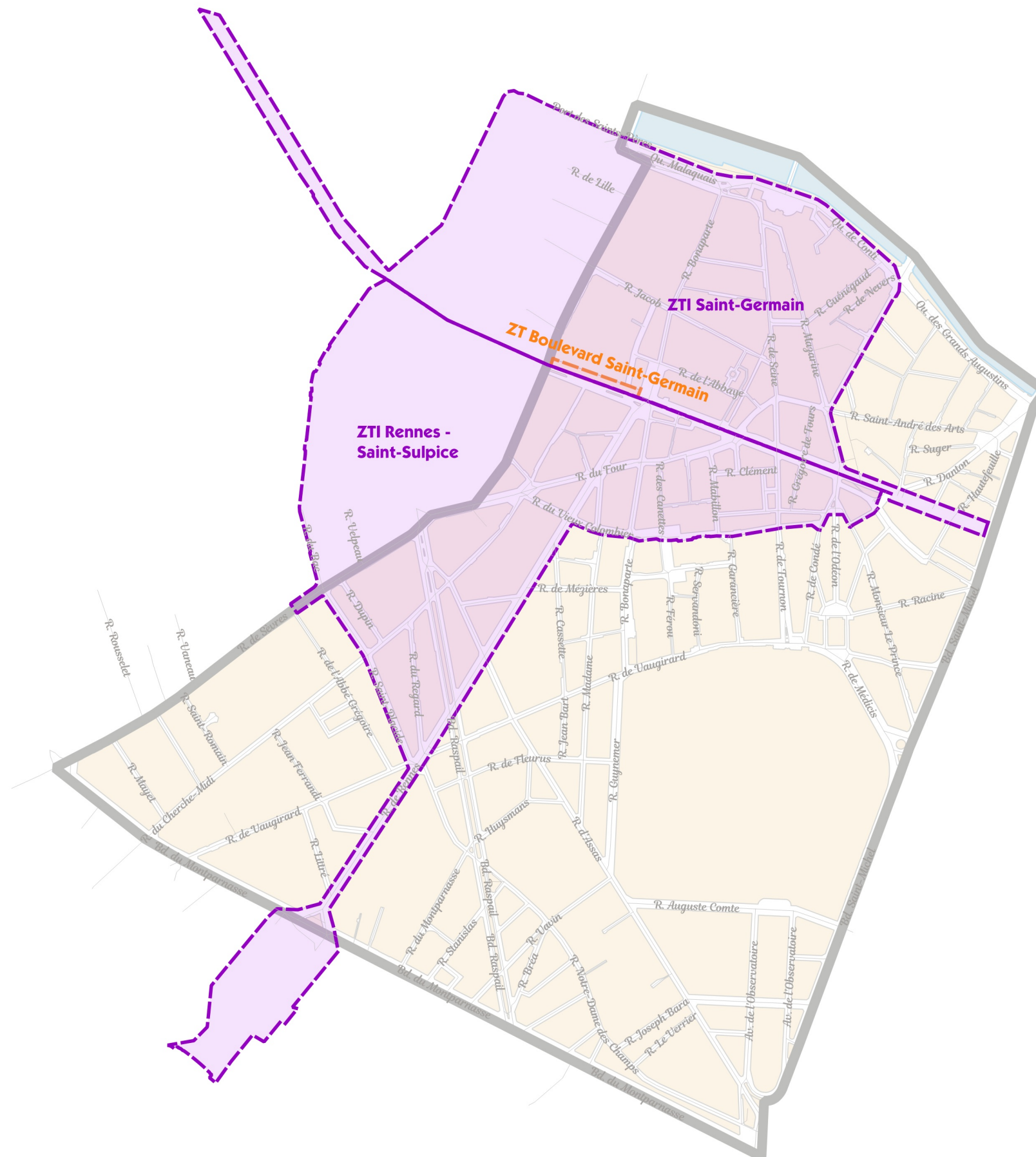
Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS

Vie

arrondissement



-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

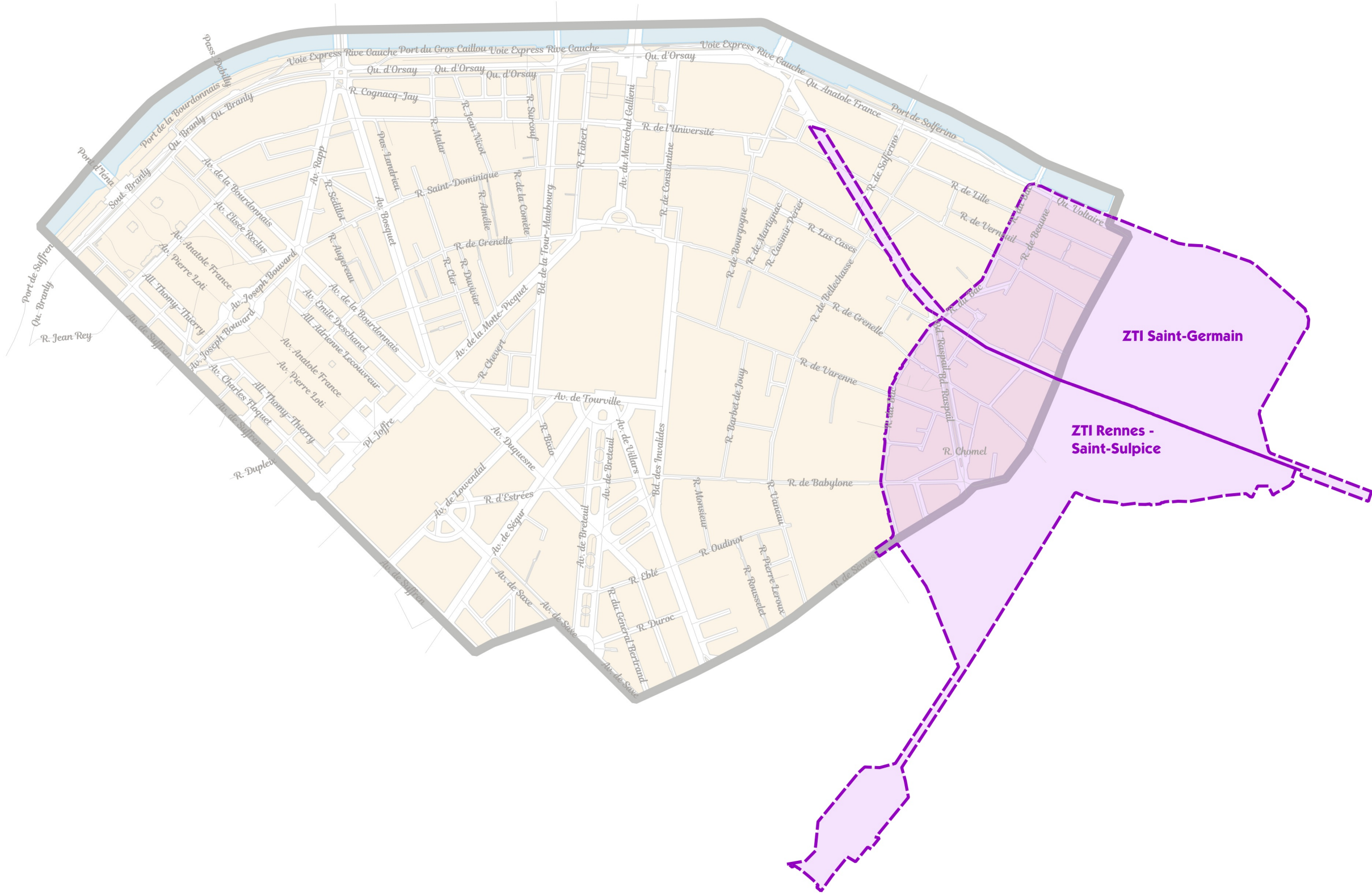
Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.

Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.

Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS

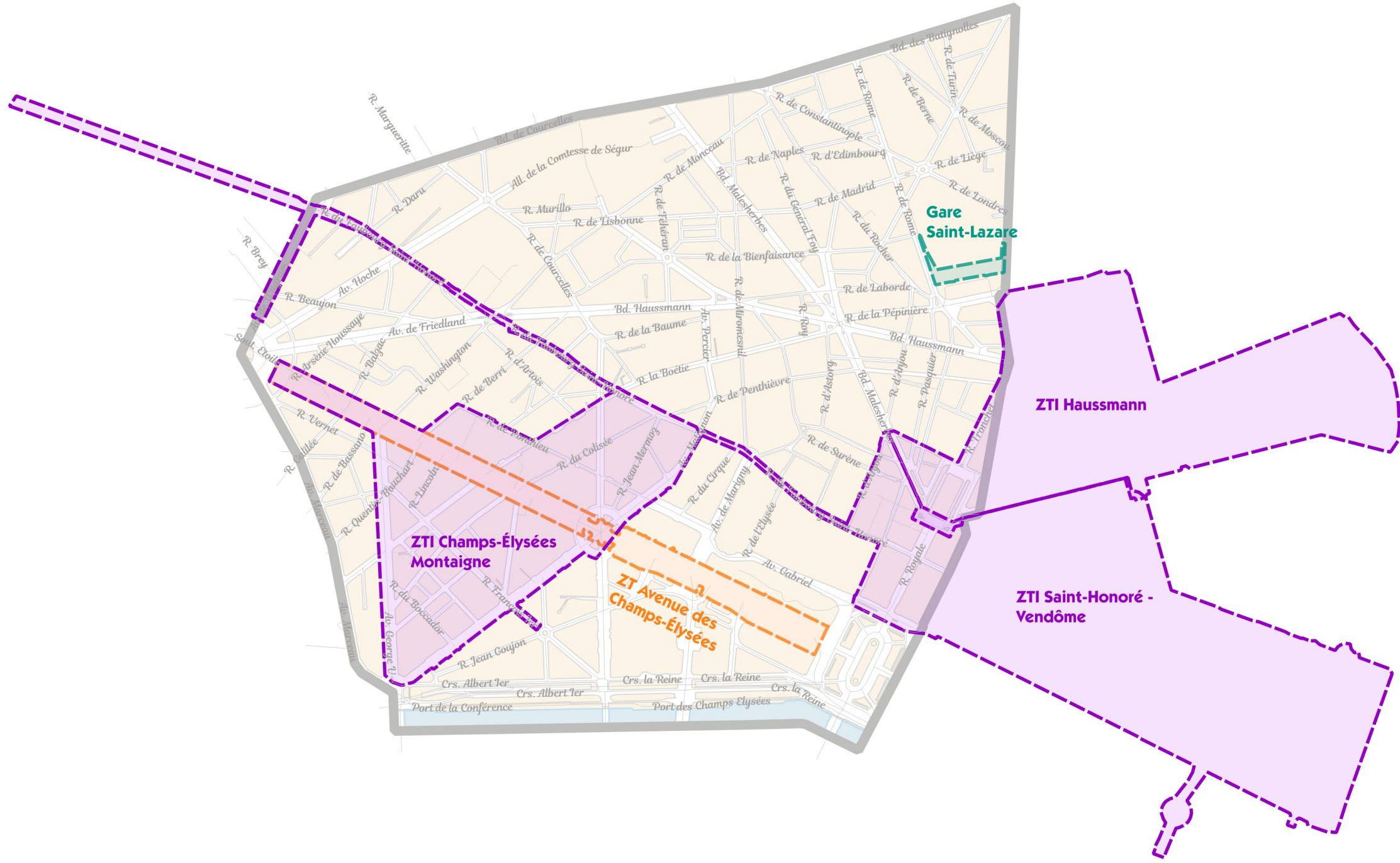


-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).

Ville

arrondissement

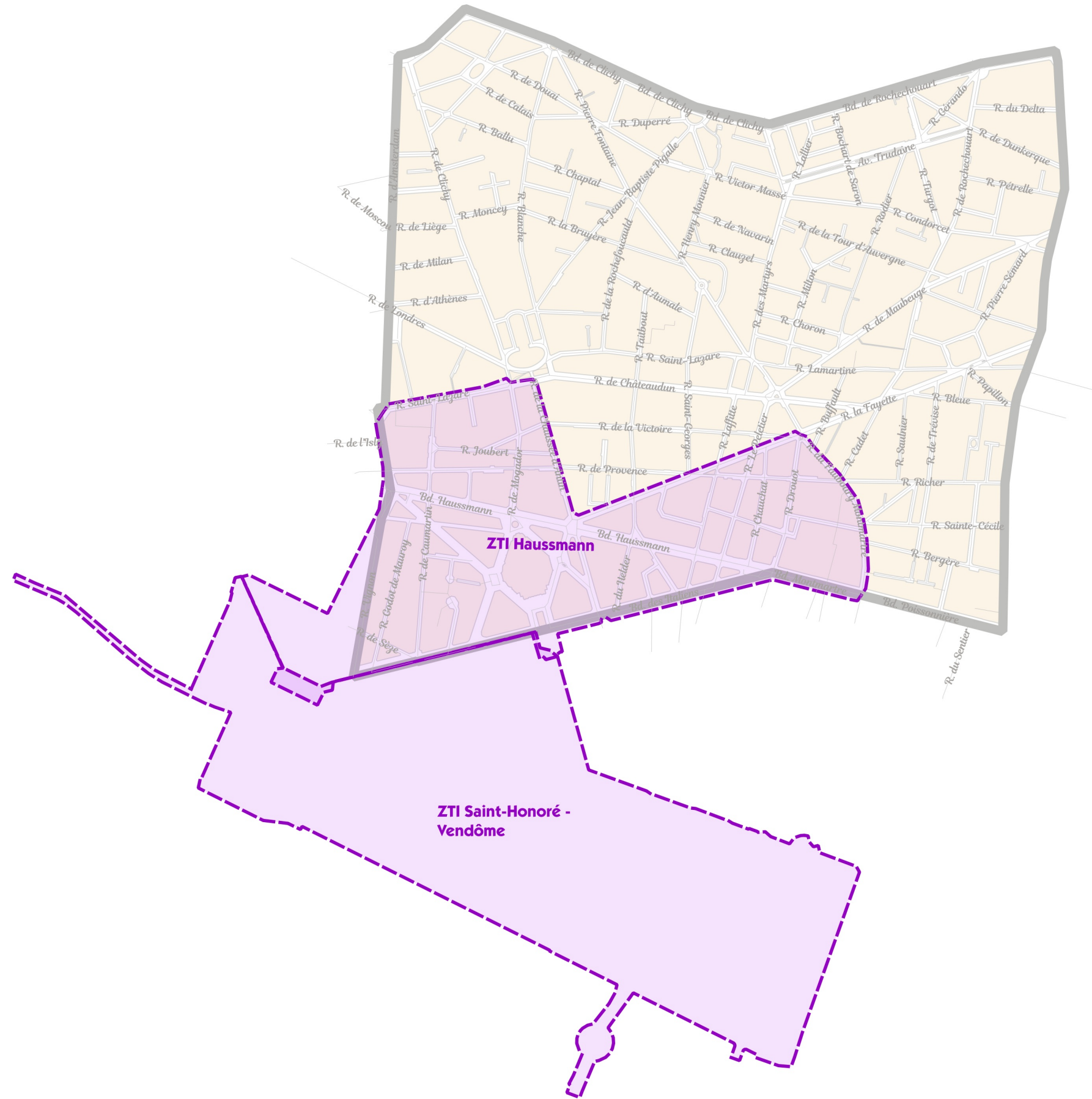


-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS



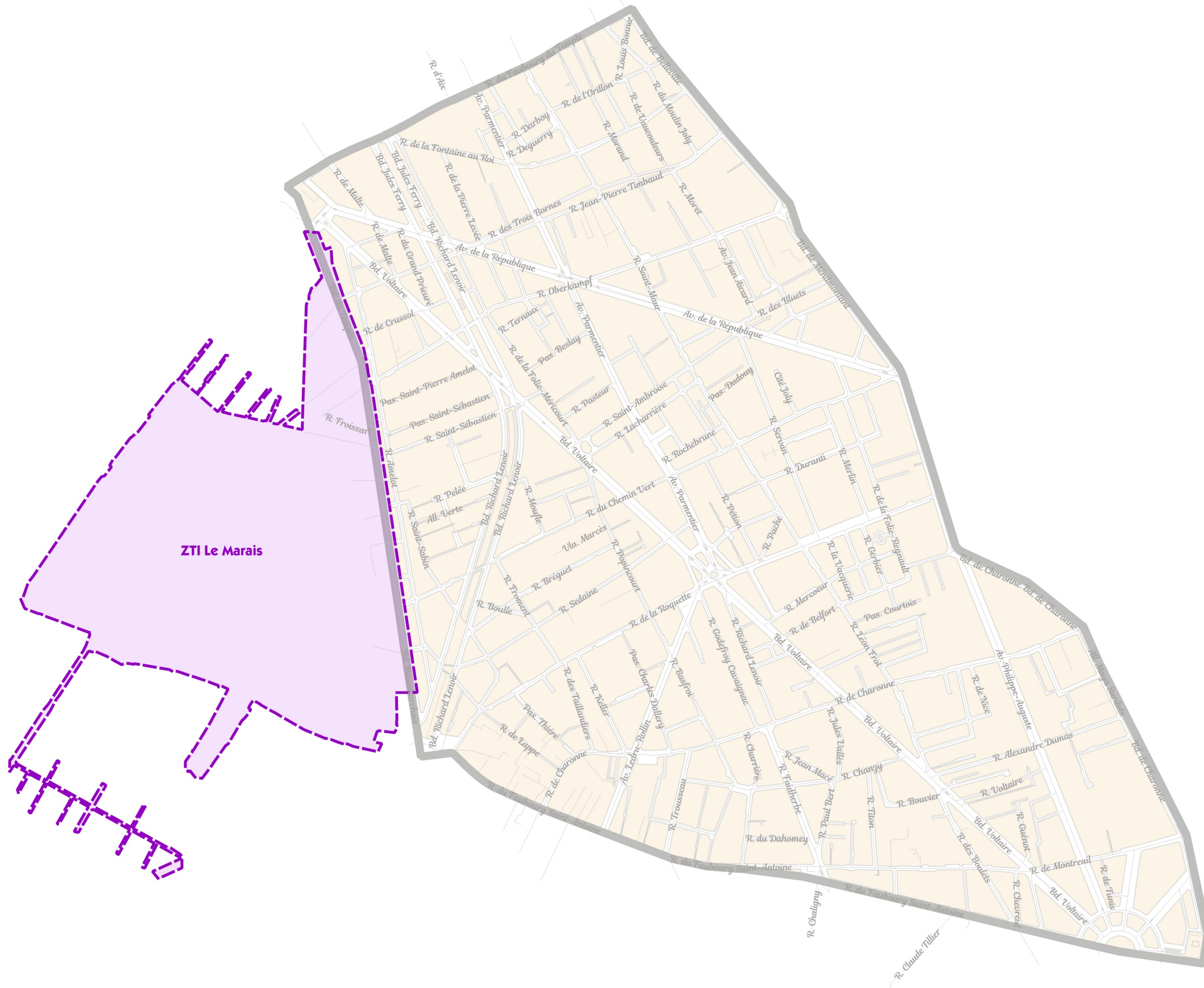
-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

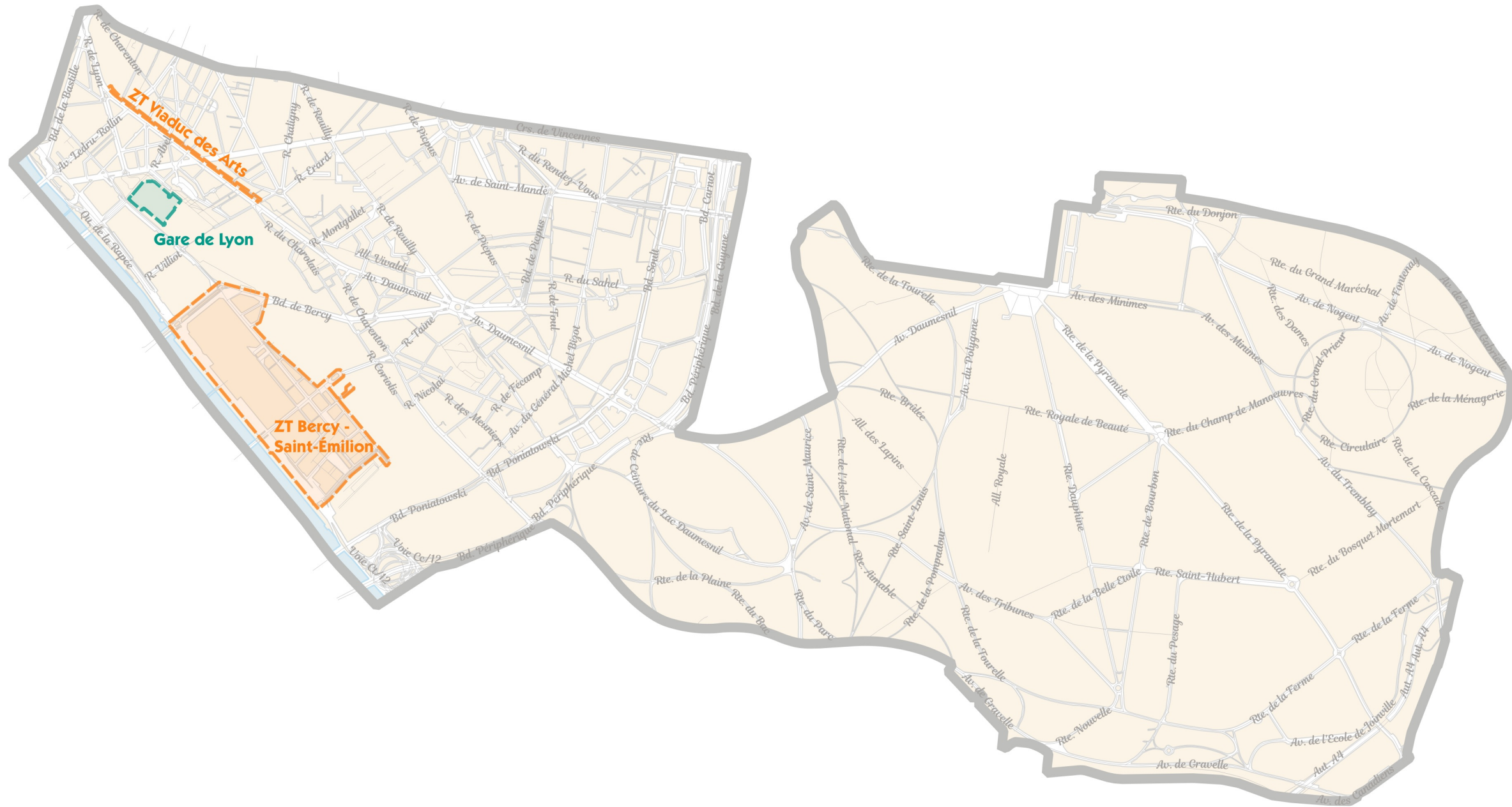
Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS

XIIe

arrondissement



-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS

XIIIe

arrondissement



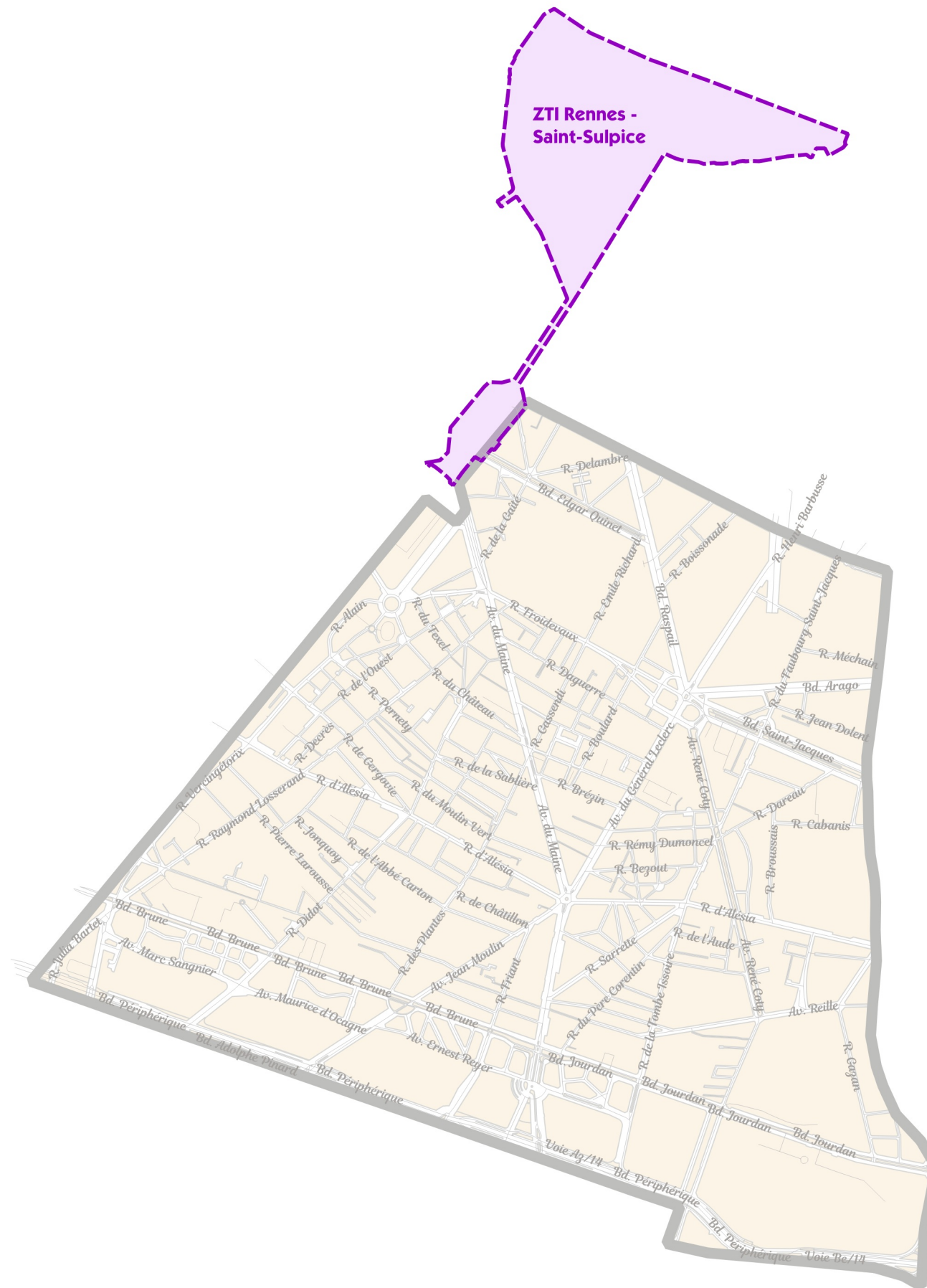
-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



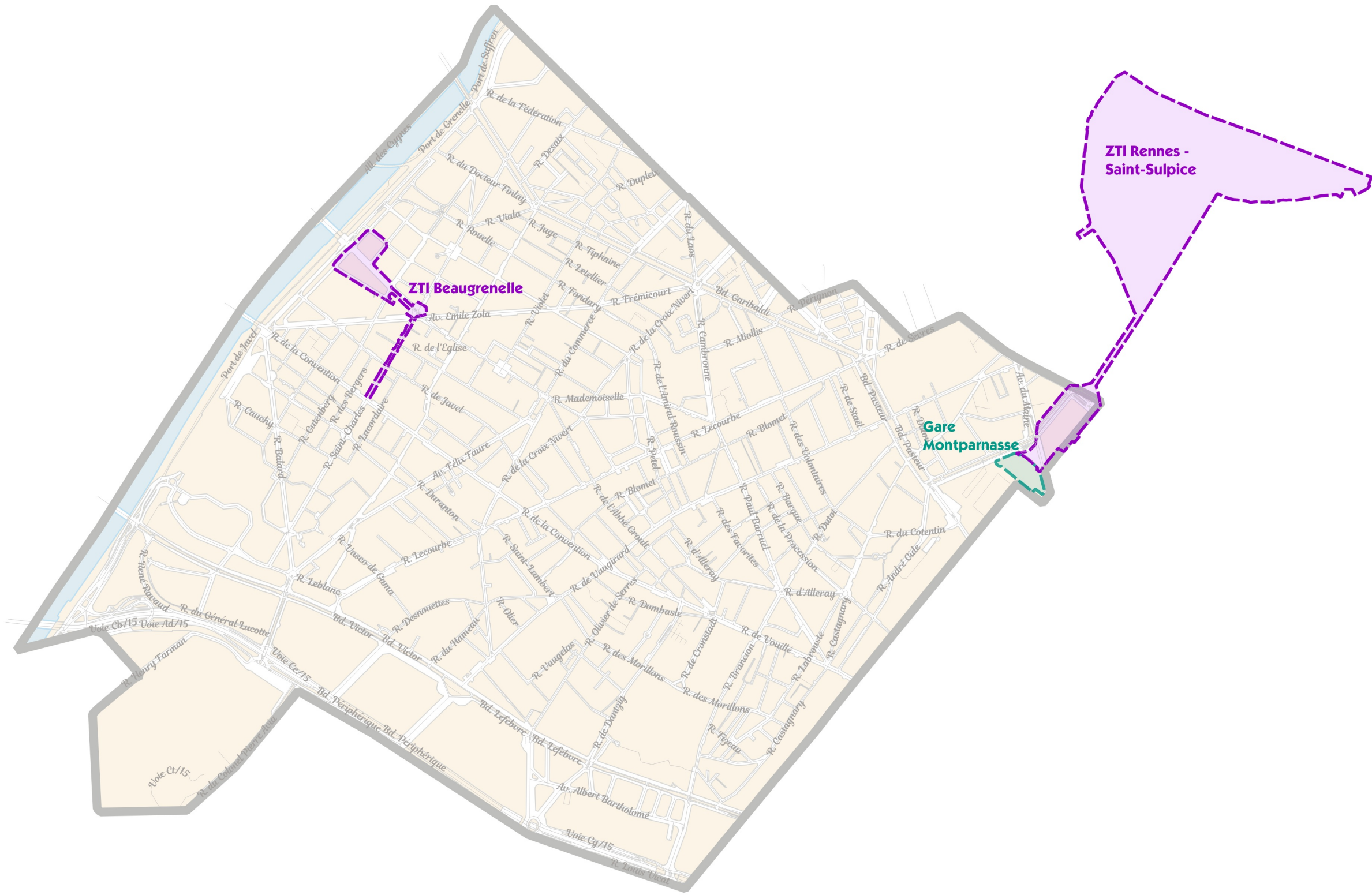
PRÉFET DE PARIS

XIVe arrondissement



-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS

XVIe

arrondissement

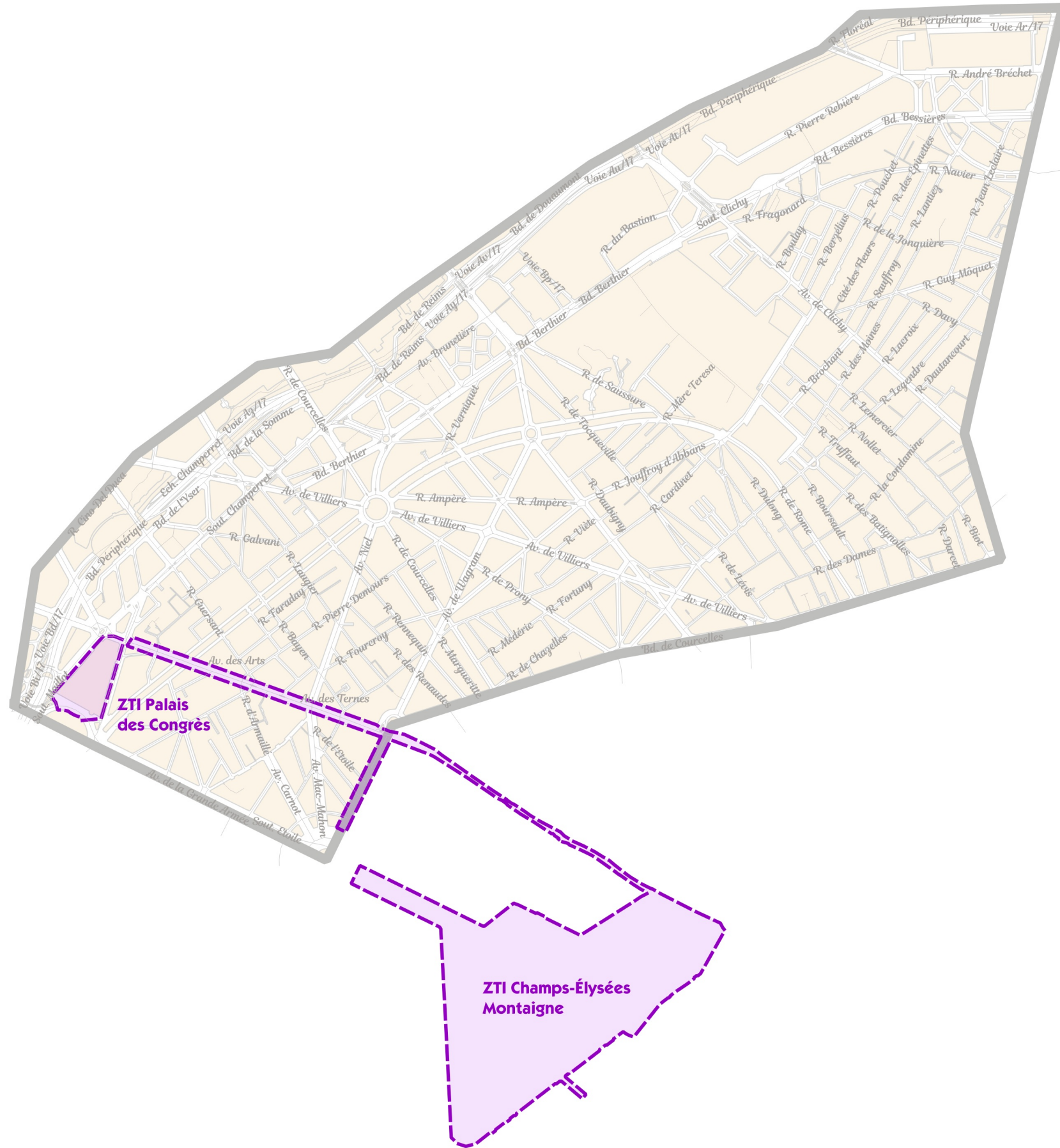


-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).

XVIIe

arrondissement

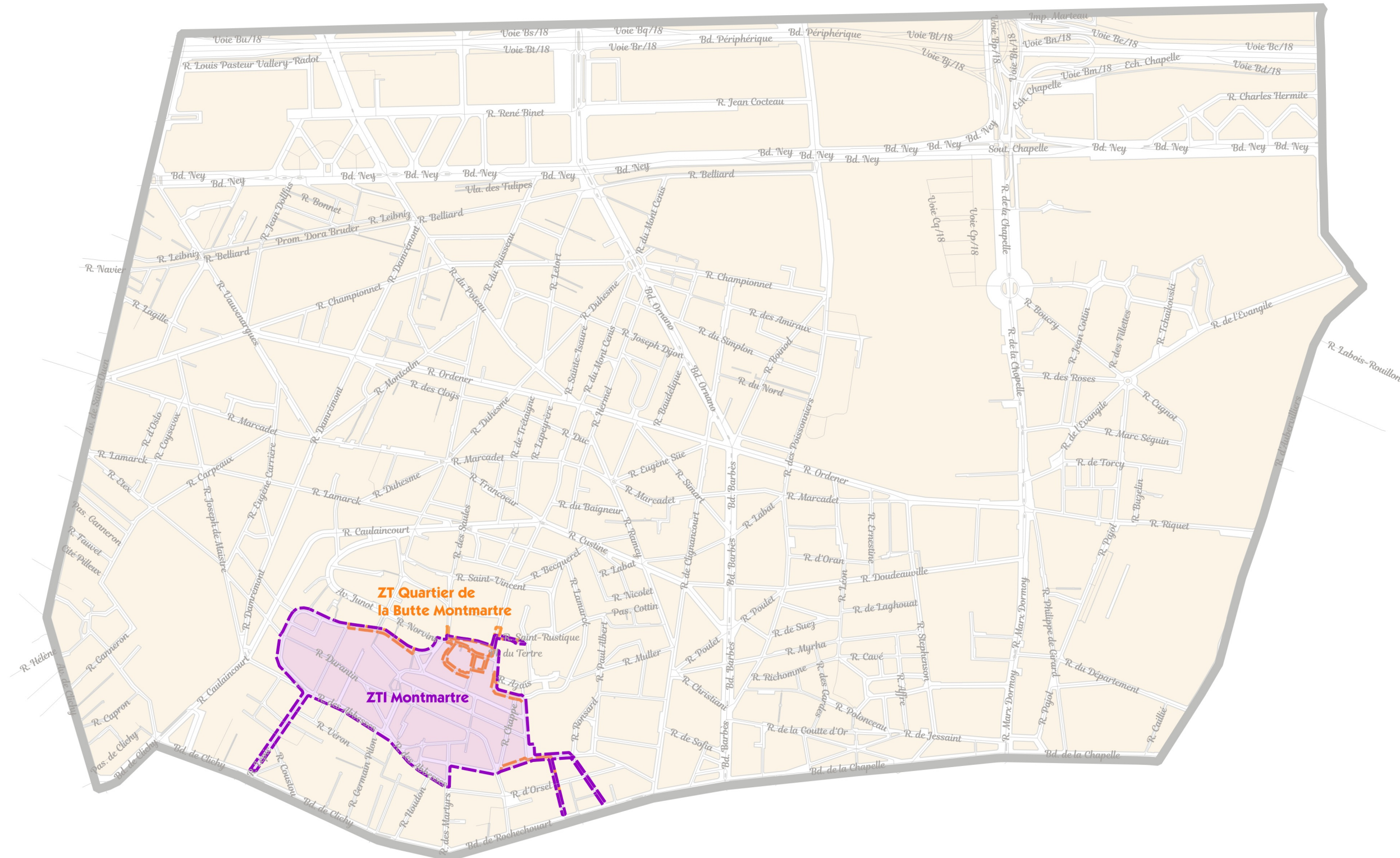


-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS



-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS

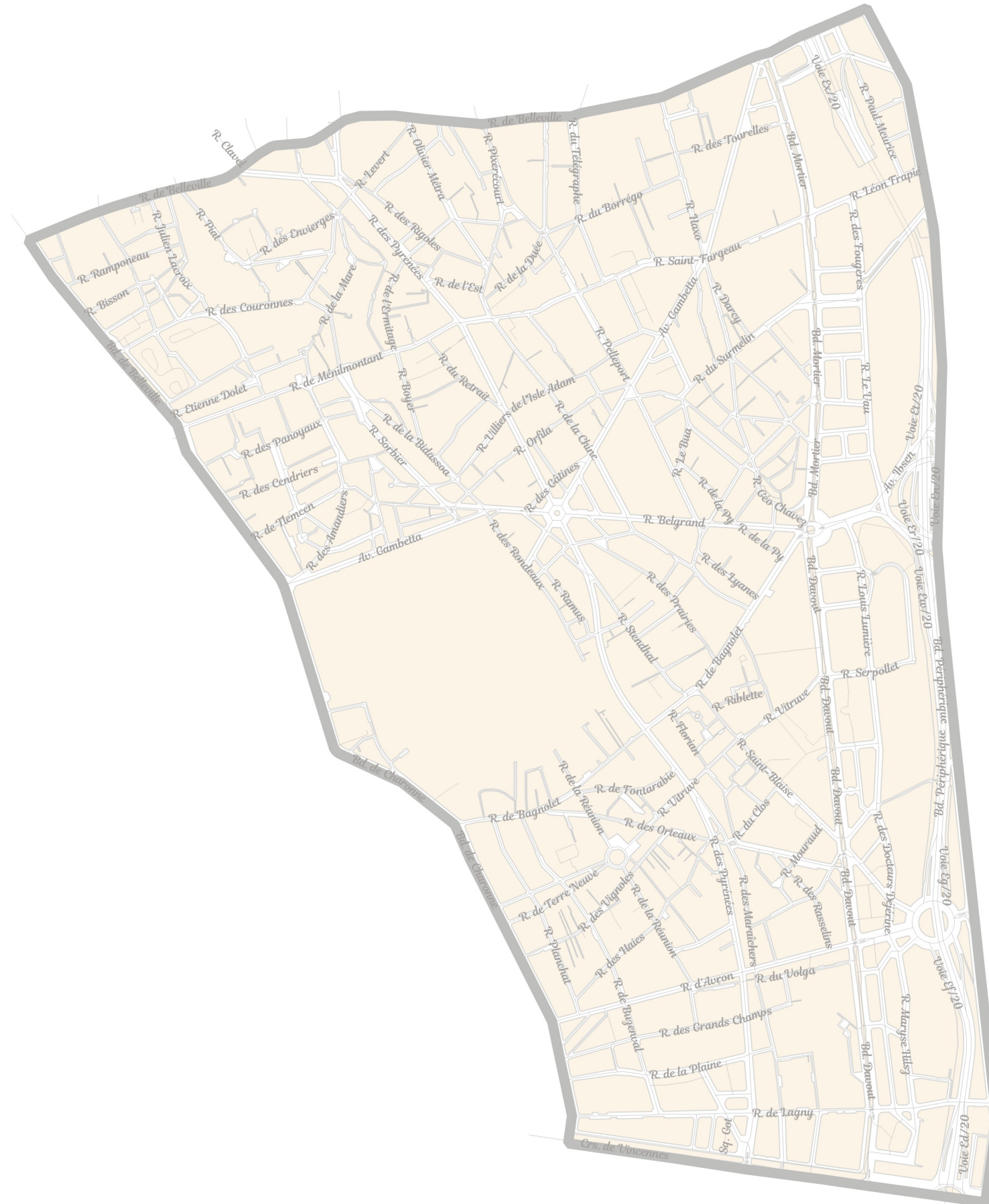


-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS



-  Zones touristiques internationales (ZTI)
-  Zones touristiques (ZT)
-  Zones commerciales (ZC)
-  Gares listées par l'arrêté du 9 février 2016
-  Limites d'arrondissement

Réalisation : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 11 oct. 2019.
 Source : secteurs géographiques de dérogation à la règle du repos dominical sur le territoire parisien, délimitation DRIEA IF/UD 75.
 Fond de plan : APUR (îlots physiques, arrondissements, cours d'eau), Ville de Paris (voies et tronçons de voies).



PRÉFET DE PARIS